



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☏ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 02 février 2017

Le deux février deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur GOURDEL Michel, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, RAGAINÉ Chantal, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, MARTIN Richard, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : M. GERVAIS Hubert.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme RAGAINÉ Chantal.

D2017_01_01 MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT ET SECURISATION RD 311

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 311 dans la traverse du bourg, Monsieur le Maire présente les offres des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre :

- FC Conceptions : 14 315 € HT
- Ingérief : 24 630 € HT
- BAIE : 25 920 € HT
- SODEREF : 26 300 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Ingérief pour un montant de 24 630 € HT soit 29 556 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_02 MARCHE PUBLIC DE L'AMENAGEMENT ET DE LA SECURISATION RD 311

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 311 dans la traverse du bourg a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France Sarthe du 23 décembre 2016 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 24 janvier 2017.

Les travaux ont été décomposés en 4 lots. Le lot 1 comportait 2 options, le lot 2, aucune option, le

lot 3, 2 options et le lot 4, 1 option.

14 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres, réunie les 24 et 31 janvier 2017, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40 %), la valeur technique (40 %) et le délai d'exécution (20 %), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
1	Terrassements – Assainissement – Voirie	COLAS	Base et options	859 691.81 €
2	Eclairage public	INEO	Base	133 427 €
3	Equipements d'exploitation et de sécurité	TRACAGE SERVICE	Base et options	35 022.34 €
4	Aménagements paysagers et mobiliers urbains	JULIEN ET LEGAULT	Base et option	84 396.34 €
TOTAL				1 112 538.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_03 PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE ER 006738 - "LA COURSIERE ET RUE FRANCIS CARIS"

Par délibération en date du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 75 000,00 € HT et pour le génie civil de télécommunication 35 000,00 € HT.

Conformément à la décision du Conseil Départemental en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT soit 22 500,00 € Net pour l'électricité et 70 % du coût HT soit 24 500,00 € Net pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont la financement est assuré à 70 % par la commune et à 30 % par le Conseil Départemental. Cette opération est estimée à 15 000 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de la ville.

Après en avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux soit 22 500,00 € Net pour l'électricité,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 24 500,00 € Net pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_04 DEVIS PARQUET SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente les devis pour le parquet de la salle polyvalente

- LG peinture : 1 477.56 € TTC
- Univers Parquet : 2 145.71 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Univers Parquet pour un montant de 2 145.71 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'ajouter le second devis d'Univers Parquet pour les joints d'un montant de 1 115.32 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_05 DEVIS DE L'ESTRADE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente les devis pour une rampe d'accès PMR ainsi qu'une marche et contremarche

- Menuiserie Générale Bouhour : 1 180.00 € HT
- Stéphane GREE : 1 942.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la Menuiserie Bouhour pour un montant de 1 180 € HT soit 1 416 € TTC et d'ajouter la remise en état de l'estrade pour un montant de 2 300 € HT soit 2 760 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_06 PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS DE MAMERS ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation de la commune auprès du centre aéré

de Mamers "Accueils de Loisirs", soit en participant à hauteur de 3 € par jour et par enfant ou 48 € par an par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la participation à hauteur de 3 € par jour pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_07 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente des demandes de subventions pour des voyages scolaires en 2017. Il propose de participer à hauteur de 50 € par famille.

- BROUARD Louane (classe de neige)
- FOUSSARD Emmy (classe de neige)
- BLEU Maxime (classe de neige)
- CHARTIER Loralie (classe de neige)
- ROUGEUL Théo (classe de neige)
- LE GUENNEC Emma (classe de neige)
- GOURDEL Sophie (Angleterre)
- VALLEE Chloé (Angleterre)
- MOREIRA DE MEIRELES Léo (séjour ski)
- GOURDEL Julie (séjour ski)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser 50 € à chaque famille et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

D2017_01_08 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'Auto Sport du Saosnois pour une action humanitaire lié au 4L Trophy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 150 € à titre exceptionnel.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_09 RENOUVELLEMENT CONVENTION A TITRE PRECAIRE AVEC MONSIEUR CHABLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention à titre provisoire de Monsieur CHABLE pour les parcelles situées "Les Parcs" (ZD 311 et 326) d'une superficie de 3 ha 95 a 59 ca et la parcelle situé "Le Pré de la Morelle" (ZD 287) d'une superficie de 1 ha 06 a 88 ca au prix de 130 € par hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de

Monsieur CHABLE avec les indications ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_10 RENOUELEMENT CONVENTION AVEC L'ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation d'un terrain domanial où est implanté le château d'eau est arrivée à expiration le 31 décembre 2016. L'ONF souhaite savoir si le Conseil Municipal souhaite son renouvellement. Dans l'affirmative, une redevance pour trois sans sera due ainsi que des frais de dossier. En cas de réponse négative, les lieux devront être remis dans leur état primitif (démolition du château d'eau, enlèvement des décombres et nivellement du terrain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_01_11 AVIS SUR PROJET EOLIEN DE SAINT-LONGIS ET VEZOT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier mis à l'enquête pour une demande d'autorisation unique formulée par la SAS Centrale éolienne de la Voie Verte en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Vezot et Saint-Longis.

Monsieur le Maire informe que Madame La Préfète demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler un avis sur la demande d'autorisation suite à l'affiche de l'enquête publique qui a lieu du 9 janvier au 7 février 2017. Cet avis doit être parvenu, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs : 2

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : aucune voix
- Contre : 8 voix
- Abstention : 1 voix

Au vu du résultat du vote, le Conseil municipal émet un avis défavorable.

A la majorité (pour : 0 contre : 8 abstentions : 1)

D2017_01_12 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELAGAGE DES DEPENDANCES DE LA VOIRIE

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le contenu du projet de convention de groupements de commandes,

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les opérations d'élagage des dépendances de la voirie, la communauté de communes Maine Saosnois et des communes ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'élagage des dépendances de la voirie. Ce choix est guidé par un souci d'abaisser les prix et les coûts de gestion, d'éviter que plusieurs entreprises interviennent sur une même voirie et ainsi pouvoir mener une gestion globale du chantier.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour l'élagage des dépendances de voirie communale et communautaire dans le cadre d'une opération d'ensemble
- accepte que la communauté de communes Maine Saosnois soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur
- accepte que le coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, signe le marché
- élit Monsieur GOURDEL, en tant que membre titulaire et Monsieur PORTE en tant que membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec la communauté de communes et les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- COMMUNAUTE DE COMMUNES
- EGLISE
- VOEUX
- BATIMENTS
- SERVICE CIVIQUE